

COUR DE CASSATION

Rejet du pourvoi de Jean-Noël Guérini

Saisie par les avocats de Jean-Noël Guérini et de Patrick Boudemaghe, la Cour de cassation vient de valider l'instruction confiée au juge Charles Duchaine. On a en effet appris que la Cour avait rejeté fin 2012 deux pourvois contre une décision de la Cour d'appel d'Aix prise en juillet, qui repoussait des arguments avancés par le président PS du Conseil général et par celui qui est considéré comme "le blanchisseur" et "le faux facturier" de l'affaire.

Dans les deux cas, la Cour de cassation motive son rejet en expliquant que "ni l'intérêt de l'ordre public ni celui d'une bonne administration de la justice ne commandent l'examen immé-

diat du pourvoi". Elle ordonne donc que "la procédure soit continuée conformément à la loi devant la juridiction saisie".

Ce recours de Jean-Noël Guérini portait sur l'instruction judiciaire qui lui a valu d'être mis en examen en septembre 2011, notamment pour "prise illégale d'intérêts", en lien avec la décharge de La Ciotat exploitée par son frère Alexandre. Il est également suspecté dans une autre procédure, pour laquelle le juge Duchaine a obtenu le 12 décembre la levée de son immunité parlementaire afin de pouvoir le placer en garde à vue. Une mesure qui, de bonne source, doit être mise à exécution rapidement.

F.G. et D.T.

MÉTROPOLE

Lebranchu veut rassurer les syndicats



Ministre de la Réforme de l'État, Marylise Lebranchu en compagnie des préfets Laurent Théry et Hugues Parant. / PH. F.S

Journée chargée pour Marylise Lebranchu, la ministre PS de la Réforme de l'État. Elle doit intervenir ce matin devant le Conseil supérieur de la fonction publique de l'État, rencontrer cet après-midi les syndicats FSU, CFDT, CGT, Unsa et Solidaires, puis présenter à 19h ses "vœux 2013 pour les 30 ans de la loi de décentralisation organisant la répartition des compétences entre départements, communes et régions". Autant de rendez-vous au cours desquels sera évoquée la future métropole "Aix Marseille Provence" et notamment une de ses questions les plus sensibles, celle de l'organisation pour les personnels.

Dès l'annonce en septembre du projet du gouvernement de créer une structure intercommunale qui couvrirait Marseille, Aix, Aubagne, Martigues, Salon, etc., plusieurs syndicats sont montés au créneau pour faire part de leur hostilité ou de leurs inquiétudes. C'est ainsi que mi-novembre, lors du congrès régional de Force ouvrière, Patrick Rué (FO-Ville de Marseille et MPM) dénonçait "le flou qui règne sur la future collectivité, nous n'obtenons aucune réponse".

"Personne n'y perdra"

D'autres syndicats comme la FSU semblaient plus favorables, tout en s'interrogeant sur les compétences transférées et surtout le maintien du statut des agents qui retourneraient dans une commune: "On a comparé entre les villes, il y a des différences de plusieurs centaines

d'euros, des questions de RTT, etc.", détaille Roger Aymard qui représente l'organisation à MPM. Nous voulons de vraies réponses sur ces questions".

Une première réponse publique est venue fin décembre au parc Chanot, lors de la première

"Le flou qui règne sur la future collectivité, nous n'obtenons aucune réponse."

Conférence métropolitaine, alors que des agents à qui leurs maires avaient donné un jour de repos manifestaient à l'extérieur. Interrogée par la presse, Marylise Lebranchu s'est voulue rassurante: "Personne n'y perdra, c'est le principe. Nous ne pouvons pas faire de fusion contre les agents". Et d'affirmer que les services de l'État avaient une longue expérience des évolutions des structures intercommunales: "Ce n'est pas la première fois que des agents rejoignent une interco ou la quittent, c'est quelque chose qu'on sait faire".

Des engagements qui ont poussé l'équipe MPM de la FSU à écrire la semaine dernière à Marylise Lebranchu: "Nous lui avons dit que nous avons pris bonne note de ses propos devant la presse qui vont dans le bon sens, mais que nous demandons des garanties et lui proposons un véritable rendez-vous à Marseille ou à Paris".

Fred GUILLEDOUX

(1) Patrick Rué a par la suite accompagné le secrétaire général FO Jean-Claude Mailly lors d'une rencontre avec Marylise Lebranchu.

À Marseille, voici le nouveau visage du Vieux-Port

Le quai des Belges semi-piéton a été officiellement inauguré hier

Cinq atouts maîtres et trois dans son jeu: c'est le capot assuré pour Fernand, qui compte ses points en lançant des œillades à son partenaire. Quai du port, à l'ombre d'une de ces nouvelles estacades (cabanes en bois) qui abritent les locaux des sociétés nautiques, la partie de contrée en plein air attire tous les journalistes de France et de Navarre. Gros plan sur la carte postale...

Dans les micros, Fernand en fait des tonnes: "Le nouveau Vieux-Port? Tê! C'est impeccable! Mais tous ces pavés, pardi, ça a dû coûter bonbon..." Eugène Caselli est aux anges: "Voici la preuve que la tradition et la vie des quais ont été maintenues sur le Vieux-Port. Avec la semi-piétonnisation, nous avons relié le passé au présent



Hier, pour l'inauguration des espaces piétons par Eugène Caselli, Lisette Narducci et Patrick Mennucci, la pagaille du Vieux-Port a disparu comme par enchantement. / PHOTOS PATRICK NOSETTO

"Nous relient le passé au présent pour nous projeter dans le futur."

pour nous projeter dans le futur", s'envole le président PS de la communauté urbaine.

C'est donc en maître d'ouvrage radieux que l'élu a poussé hier les dernières barrières de chantier pour inaugurer les nouveaux espaces piétons: 3,5 hectares, dont le tiers sur le seul quai des Belges, pardon, de la Fraternité, comme on dit maintenant.

Eh oui, il va falloir s'y faire: les concerts de klaxons, les fumées asphyxiantes des pots d'échappement, les voitures garées "à la marseillaise", les grues à bateau et les camions frigorifiques au milieu des quais, les papiers gras sur les trottoirs, toute la joyeuse pagaille qui en-

vahissait le Vieux-Port, c'est du passé. Place aux douces déambulations au bord de l'eau sur des pavés rutilants...

C'est du moins la configuration idéale qui a prévalu hier pour l'inauguration du nouveau Lacydon, où l'on entendait même... le cliquetis des mâts et les cris des gabians.

Il faut dire qu'à la surprise générale, malgré le changement historique de sens de circulation, ça n'a pas bouchonné un brin sur les voies de contournement (lire ci-dessous)! Même le député PS Patrick Mennucci n'en revenait pas: "J'ai mis à peine 12 minutes pour traverser la Corniche! Et à la Corderie, ça n'a jamais aussi bien roulé! Je

pense que les Marseillais ont déjà trouvé d'autres stratégies de circulation pour éviter le Vieux-Port". Et le maire des 1-7^{arr.} entrevoit déjà un avenir radieux pour le cœur de Marseille: "Il y aura des terrasses pleines de clients, de nouveaux commerces, des emplois, des investissements..."

Mais pour que tout cela se réalise, croiser les doigts ne suffira pas. "Il va falloir mettre le paquet sur la propreté et la sécurité", insiste le sociologue et élu communautaire Jean Viard, (apparenté PS) qui a porté le projet de semi-piétonnisation. Conserver des pavés éteints (hier les promeneurs hésitaient à y poser les pieds!) est

une sacrée gageure dans une ville oubliée par la fée du logis... De même, maintenir la discipline des automobilistes, le respect des sens interdits et des interdictions de stationnement va nécessiter une présence policière permanente. "Dès qu'on s'en va, tout le monde recommence à circuler dans les deux sens", assureait l'un des (très) nombreux policiers municipaux affectés à la surveillance des barrages. Alors, une réussite, le nouveau Vieux-Port? On le verra à l'usage. À la table de contrée, Fernand et ses compères l'ont bien compris: "Revenez cet été, les journalistes, on en reparlera..."

Sophie MANELLI

CORRECTIONNELLE

Le président de la Chambre de commerce accusé de harcèlement moral

On l'a attendu, mais il n'est pas venu. La préparation des festivités de Marseille capitale européenne de la Culture a ses raisons que la raison judiciaire ignore. Ils ont pourtant ferrailé dur, les avocats, hier, à la barre du tribunal correctionnel de Marseille. Jacques Pfister, président de la Chambre de commerce et d'industrie de Marseille, était pointé du doigt par deux ex-salariées, qui ont saisi la justice pénale et se plaignent d'avoir été placardisées. Françoise, un agent administratif promu cadre à l'École de commerce, qui totalisait trente années d'ancienneté, et Monique, cadre elle aussi, treize ans d'expérience derrière elle. Quand la Chambre de commerce a voulu externaliser l'École Euromed en confiant sa gestion à une association, elles ont refusé d'aller y travailler. Et de l'aveu de leur avocat, M^{arc} Bellanger, elles se sont retrouvées "dans la pampa". Françoise imagée de dire qu'"elles ont fait l'objet de traitements vexatoires", que "leur carrière en a été profondément affectée", au point de sombrer "dans un état dépressif". L'une a été mise à la retraite d'office en juillet 2011. L'autre s'est entendu dire par son nouveau chef de service: "Ou tu marches avec moi ou je te flingue!" On leur a bien proposé des postes de "développeur ter-



Jacques Pfister était absent hier au tribunal. Il avait mandaté ses deux avocats pour s'exprimer en son nom. / PHOTO L.P.

"Ou tu marches avec moi ou je te flingue!"

LE CHEF DE SERVICE DE L'UNE DES DEUX SALARIÉES

ritoire" ou "de conseiller en innovation", dont elles diront ne pas avoir le profil. Et quand elles trouveront un poste, comme Françoise à l'aéroport, il sera finalement supprimé... "J'ai toujours été professionnelle, a expliqué Monique à la barre. Toute la journée, on me laissait sans rien faire avec un bureau et une

armoire sans rien dedans. Je n'ai pas accepté cette fin de carrière." Cadre au service financier, Françoise s'est retrouvée à "remplir des fiches" comme "accompagnateur à l'emploi". "Ce sont des employées qui ne se sont jamais arrêtées, a insisté leur avocat. Elles n'ont jamais été malades. Elles ne comprennent pas qu'on puisse les traiter de la sorte. Il y a eu un mépris total de la Chambre!" Le procureur Sophie Mercier n'a pas nié qu'il puisse exister "un contentieux professionnel", mais "en l'absence d'éléments contradictoires et d'expertise judiciaire", elle s'en est rapportée à la sagesse du tribunal.

"Il n'a jamais été question d'évincer quiconque."

LE BÂTONNIER JOSÉ ALLEGRIANI

En défense, M^{onsieur} José Allegriani et Christel Schwing ont expliqué qu'"il n'a jamais été question d'évincer quiconque". Face aux requêtes formulées par les deux salariées pour accéder à tel ou poste devenu vacant, les avocats ont fait valoir, non sans une pointe d'ironie, que "la chambre ne peut créer d'emploi fictif". "Chacune des salariées a été reçue sept fois en 2009 et 2010", a insisté le bâtonnier Allegriani. "À vouloir trop prouver, on ne prouve plus rien", a-t-il ajouté, tandis que M^{onsieur} Schwing expliquait au tribunal que le contrat d'externalisation prévoyait un retour au sein des services centraux de la chambre. La défense a réclamé la relaxe pure et simple de M. Pfister et de la Chambre de commerce.

Le prévenu encourt jusqu'à 2 ans de prison et 30 000 € d'amende. Les deux victimes réclament 150 000 et 200 000 € de dommages et intérêts. Restent des meurtrissures que M^{onsieur} Allegriani qualifie d'"automutilations". Jugement le 28 janvier.

Denis TROSSERO